

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

Décision n° 11-719 du 10 juin 2011 fixant, au titre de l'année 2011, la liste des candidats admis au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie

NOR : DEVD1129180S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu la décision n° 11-025 du 17 janvier 2011 ouvrant, au titre de l'année 2011, un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu la décision n° 11-235 du 11 mars 2011 fixant, au titre de l'année 2011, la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission n° ENM/SG/CVS/333 du 1^{er} juin 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis au concours interne ouvert par la décision du 17 janvier 2011 susvisée pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie et inscrits sur la liste principale les candidats dont les noms suivent :

KUSMERUCK Pierre.

CORTES Lylia.

GUILLEMIN Gilles.

AUBERT Sylvain.

BAZIN DE CAIX DE REMBURES Clémence.

MOREAU Alain.

HERAL Daniel.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 10 juin 2011.

Pour le président-directeur général
et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG